Journal Officiel de la République Tunisienne

Annonces Légales, Réglementaires et Judiciaires

TRADUCTION Française

Mercredi 4 Rajeb 1447
24 Décembre 2025

N° 172

41ème année

L'administration décline toute responsabilité quant à la teneur des annonces

Sommaire

Gestion de Sociétés
Homologation de résolutions 3395
Fonds de Commerce
Vente et location de fonds de commerce..... 3400
Associations, Partis, Syndicats et Syndics
Constitutions 3402
Homologation de résolutions 3402
Actes Judiciaires
Ventes aux enchères publiques 3403
Avis aux créanciers..... 3406
Convocations
Sociétés anonymes 3408
Autres sociétés 3410
Divers
Avis au public..... 3410
Rectificatifs 3411

GESTION DE SOCIETES

Homologation de résolutions

SOCIETES ANONYMES

IMMOBILIERE DES OEILLETS

S.A. au capital du 900.000 D

Siège social : 46, Rue Tarek Ibn Zied Mutuelleville - 1082 Tunis

R.N.E : 0614700 K

Matricule Fiscal : 614700KPM000

CNSS : 210261-62

Suite à l'assemblée générale extraordinaire du 18/12/2025, les actionnaires de la société «Immobilière des Œillets» ont décidé d'augmenter le capital social de la société de 900.000 dinars à 16.075.000 dinars par l'émission de 3.035.000 actions nominatives nouvelles d'une valeur de 5.000 dinars chacune à souscrire et à libérer en totalité par compensation des créances à la Banque Nationale Agricole.

Les actionnaires décident de ne pas exercer leur droit préférentiel de souscription et autorisent le conseil d'administration à la réalisation de ladite augmentation.

Le délai d'exercice du droit de souscription est fixé à quinze (15) jours à partir de la publication de la présente notice au JORT, il sera procédé à la clôture anticipée en cas de souscription intégrale avant l'expiration dudit délai.

Une copie du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 18/12/2025, enregistré à la recette des finances le Bardo le 22/12/2025 sous le n°25805784 Quittance n°M090631 a été déposé au Registre National des Entreprises de Tunis le 23/12/2025 sous le n°14106.

2025R03636SANB2

Notice d'Augmentation du capital

Conformément à l'article 164 du code des sociétés commerciales

SOCIETE AZUR DETERGENT SA

Capital social : 99 230 000 Dinars

Siège social : 5 Rue de l'Energie Eolienne Z.I Charguia 1 - Tunis

Identifiant Unique : 1487623K

- Raison sociale : SOCIETE AZUR DETERGENT SA

- Forme juridique : Société anonyme

- Siège social : 05 Rue de l'énergie éolienne Z.I Charguia 1 Tunis - Tunisie

- Capital social : 99 230 000 Dinars

- Objet social : Production de produits chimiques de savonnerie : détergents solides et liquides, production de produits d'entretien ménager, ainsi que la production de produits insecticides destinés à l'hygiène publique.

- Durée : 99 ans

En vertu du PV de l'assemblée générale extraordinaire du 8 décembre 2025, tel qu'enregistré à la recette des finances Charguia - Tunis en date du 16 décembre 2025 sous le n°25515723 quittance n°M137686 dont un exemplaire a été déposé au Registre National des Entreprises en date du 23 décembre 2025 a été décidé ce qui suit :

D'augmenter le capital social de sept millions huit cent soixante mille deux cent soixante Dinars (7 860 260 DT) majorée d'une prime d'émission d'un million cent trente neuf mille sept cent quarante Dinars (1 139 740 Dt) pour le porter de quatre vingt dix neuf millions deux cent trente mille Dinars (99 230 000 DT) à cent sept millions quatre vingt dix mille deux cent soixante Dinars (107 090 260 DT).

L'Assemblée Générale Extraordinaire approuve la suppression du droit préférentiel de souscription et réserve la souscription de sept cent quatre vingt six mille vingt six (786026) actions nouvelles, au prix global de sept millions huit cent soixante mille deux cent soixante Dinars (7 860 260 DT), correspondant à une valeur nominale de dix Dinars (10 DT) par action, majorée d'une prime d'émission d'un dinar quatre cent cinquante Millimes (1,450 DT), soit une valeur d'émission de onze Dinars quatre cent cinquante Millimes (11,450 DT) par action. L'Assemblée décide d'affecter exclusivement la totalité de l'augmentation de capital à l'actionnaire, la société AMEN SICAR. Les autres actionnaires renoncent individuellement et sans contrepartie à leur droit préférentiel de souscription.

Délai pour la souscription : Les actions nouvelles devront être libérées au plus tard le 15 Février 2026, toutefois les souscripteurs ont la faculté de libérer par anticipation leur souscription intégrale avant l'expiration de ce délai.

Pas d'apport en nature.

L'Assemblée Générale Extraordinaire donne au Président Directeur Général ou à son mandataire de son choix tous les pouvoirs nécessaires à l'effet d'accomplir toutes les formalités nécessaires pour la réalisation de la présente augmentation de capital et notamment les formalités légales de dépôt et de publicité prescrites par la loi et de prendre toutes les mesures utiles pour exécuter ladite déclaration et parvenir à la réalisation définitive de l'augmentation du capital ainsi décidée.

Les fonds provenant de la souscription de cette augmentation sont à déposer au compte indisponible ouvert auprès d'Amen Bank Agence Mohamed V sous le n° TN 07 807008134060612109.

2025R03655SANB2

Notice d'Augmentation du capital conformément à l'article 164 du code des sociétés commerciales

SOCIETE AZUR PAPIER

Société anonyme

Au capital de 46 500 020 Dt

Siège social : 3 Rue 8610 Z.I Charguia 1 - 2035 Tunis

Identifiant unique : 1088572V

- Raison sociale : SOCIETE AZUR PAPIER SA

- Forme Juridique : Société Anonyme

- Siège social : 03 Rue 8610 Z.I Charguia 1 Tunis - Tunisie

- Capital social : 46 500 020 Dinars

- Objet social : Production de l'ouate de cellulose le tissu non tissé de filament synthétique ou artificiels et tout autre genre de papier, Production et la vente de l'électricité à la STEG.

- Durée : 99 ans

En vertu du PV de l'assemblée générale extraordinaire du 8 décembre 2025, tel qu'enregistré à la recette des finances Charguia - Tunis en date du 22 décembre 2025 sous le n°25515943 quittance n°M138685 dont un exemplaire a été déposé au Registre National des Entreprises en date du 23 décembre 2025 a été décidé ce qui suit :

D'augmenter le capital social d'un montant d'un million six cent vingt et un mille six cent vingt dinars (1 621 620 Dt) pour le porter de quarante six millions cinq cent mille vingt dinars (46 500 020 DT) à quarante huit millions cent vingt et un mille six cent quarante Dinars (48 121 640 DT) et ce par l'émission de cent soixante deux mille cent soixante deux (162 162) actions nouvelles, à la valeur d'émission de Huit millions quatre cent mille Dinars (8 400 000 DT) correspondant à la valeur nominale globale d'un million six cent vingt un mille six cent vingt Dinars (1 621 620 Dt) majorée d'une prime d'émission de six millions sept cent soixante dix huit mille trois cent quatre vingt dinars (6778380 DT) à raison de quarante et un Dinars huit cent millimes (41,8 DT) par action.

L'Assemblée Générale Extraordinaire approuve la suppression du droit préférentiel de souscription et réserve la souscription de cent soixante deux mille cent soixante deux (162 162) actions nouvelles exclusivement à un nouvel actionnaire, la Société SICAR AMEN. Les autres actionnaires renoncent à leur droit préférentiel de souscription sans contrepartie.

Délai pour la souscription : Les actions nouvelles devront être libérées au plus tard le 15 Février 2026, toutefois les souscripteurs ont la faculté de libérer par anticipation leur souscription intégrale avant l'expiration de ce délai.

Pas d'apport en nature.

L'Assemblée Générale Extraordinaire donne au Président Directeur Général ou à son mandataire de son choix tous les pouvoirs nécessaires à l'effet d'accomplir toutes les formalités nécessaires pour la réalisation de la présente augmentation de capital et notamment les formalités légales de dépôt et de publicité prescrites par la loi et de prendre toutes les mesures utiles pour exécuter ladite déclaration et parvenir à la réalisation définitive de l'augmentation du capital ainsi décidée.

Les fonds provenant de la souscription de cette augmentation sont à déposer au compte indisponible ouvert auprès d'Amen Bank Agence Mohamed V sous le n° TN 07 807 0081340606303 45.

2025R03656SANB2

Rectification de la notice d'information pour l'augmentation du capital d'une société anonyme

Etablie conformément aux articles 164 et 302 du Code des Sociétés Commerciales

Parue au Journal Officiel de la République Tunisienne numéro 170 en date du 19 décembre 2025 (réf 2025R03592SODB1)

SOCIETE ZOHRA EXPLOITATION EAU MINERALE ET BOISSONS «ZEEMB»

Société anonyme

Au capital social de 15.100.000 DT

Siège social : Henchir Fatma Ezzahra Salem Ennahdha Mornag Ben Arous - Tunis

IU : 1591181Q

MF : 1591181Q/A/M/000

Le point 22 de la notice parue dans le journal officiel de la République Tunisienne numéro 170 en date du 19 décembre 2025 (réf 2025R03592SODB1) doit être lu comme suit :

22. Banque de dépôt des fonds : La libération totale des nouvelles actions sera effectuée lors de la souscription avec le dépôt de fonds provenant de la souscription dans deux comptes gelés et indisponibles le premier est ouvert auprès de la BIAT, agence les Berges du Lac, angle rue de Bizerte et rue du Lac Léman, les Berges du Lac Tunis sous le numéro 08603000153202402847 et le deuxième est ouvert auprès d'ATTIJARI BANQUE, agence le Belvédère - Tunis agence le Belvédère - Tunis dans un compte indisponible n° TN 5904 105 044009322227189.

2025R03658SANB2

Notice d'Augmentation du capital

Conformément à l'article 164 du code des sociétés commerciales

Société AZUR d'Articles Plastiques SA

Société anonyme

Au capital : 17 300 000,000 DT

Siège social : 05 Rue de l'Energie Eolienne Z.I Charguia I - Tunis - Tunisie

Identifiant unique : 1747977H

- Raison sociale : Société AZUR d'Articles Plastiques SA

- Forme Juridique : Société Anonyme

- Siège social : 05 Rue de l'énergie éolienne Z.I Charguia I - Tunis - Tunisie

- Capital social : 17 300 000, 000DT

- Objet social : Fabrication de produits en plastique et d'emballage en matières plastiques

- Durée : 99 ans.

En vertu du PV de l'assemblée générale extraordinaire du 8 décembre 2025, tel qu'enregistré à la recette des finances Charguia - Tunis en date du 16 décembre 2025 sous le n°25515726 quittance n°M137689 dont un exemplaire a été déposé au Registre National des Entreprises en date du 23 décembre 2025 a été décidé ce qui suit :

D'augmenter le capital social pour le porter de dix sept millions trois cent mille Dinars (17 300 000 Dt) à vingt et un millions huit cent cinquante mille Dinars (21 850 000 Dt) et ce par l'émission de quatre cent cinquante cinq mille (455 000) actions nouvelles au prix de quatre millions cinq cent cinquante Mille Dinars (4 550 000 Dt) correspondant à la valeur nominale de dix dinars (10 Dt) par action, à souscrire en totalité et à libérer intégralement en numéraire à la souscription.

L'assemblée générale extraordinaire approuve la suppression du droit préférentiel de souscription et réserve la souscription de quatre cent cinquante cinq mille (455 000) actions nouvelles à deux souscripteurs, Société d'Articles Hygiéniques "SAH" et Société SICAR AMEN, à part égales. Les autres actionnaires renoncent individuellement à leur droit préférentiel de souscription sans contrepartie.

Délai pour la souscription : Les actions nouvelles devront être libérées au plus tard le 15 Février 2026, toutefois les souscripteurs ont la faculté de libérer par anticipation leur souscription intégrale avant l'expiration de ce délai.

Pas d'apport en nature.

L'Assemblée Générale Extraordinaire donne au Président Directeur Général ou à son mandataire de son choix tous les pouvoirs nécessaires à l'effet d'accomplir toutes les formalités nécessaires pour la réalisation de la présente augmentation de capital et notamment les formalités légales de dépôt et de publicité prescrites par la loi et de prendre toutes les mesures utiles pour exécuter ladite déclaration et parvenir à la réalisation définitive de l'augmentation du capital ainsi décidée.

Les fonds provenant de la souscription de cette augmentation sont à déposer au compte indisponible ouvert auprès d'Amen Bank Agence Mohamed V sous le n° TN 07 807 0081340605866 95.

2025R03665SANB2

Information Post AGO

UIB ASSURANCES

Siège social : Rue du Lac Toba - Les Berges du Lac - 1053 Tunis

L'UIB Assurances publie ci-dessous les résolutions adoptées par son assemblée générale ordinaire tenue en date du 5 décembre 2025.

Première résolution :

L'assemblée générale ordinaire prend acte, de la démission de Monsieur Kamel Neji et lui donne quitus entier et sans réserve de l'exécution de son mandat.

L'assemblée générale ordinaire décide de ratifier la nomination en qualité de Présidente du Conseil d'Administration de Madame Ilhem Bouaziz, cooptée lors du Conseil d'administration du 15 septembre 2025, en remplacement de M. Kamel NEJI démissionnaire et ce, pour la période restant à courir du mandat de son prédécesseur, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2025.

Par conséquent, le Conseil d'Administration est formé comme suit :

- Présidente : Madame Ilhem BOUAZIZ, en remplacement de M. Kamel NEJI

- Union Internationale de Banques (UIB), représentée par Philippe DUBOIS;

- Madame Moufida HAMZA

- Madame Molka FAKHFAKH ;

- Madame Nadia ZOUARI ;

- Madame Fatma LOUHICHI ;

- Monsieur Mohamed BESSA.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

Deuxième résolution :

L'assemblée générale ordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'Administration relatif à l'émission de titres participatifs sans recours à l'appel public à l'épargne et du rapport spécial du commissaire aux comptes sur les projets de conventions et opérations régies par les articles 200 et suivants et 475 du code des sociétés commerciales, approuve le rapport du Conseil d'administration ainsi que l'opération d'émission des titres participatifs tels qu'ils lui ont été présentés.

Le montant total de l'émission est fixé à 5.000.000 DT pour l'exercice 2025. Cette émission est divisée en 50.000 titres participatifs, d'une valeur nominale de 100 DT chacun.

La souscription à cette émission pourra être réalisée durant un délai de trente (30) jours commençant à courir à compter de la date de parution de la notice au Journal Officiel de la République Tunisienne.

Ce délai pourra être clôturé par anticipation dès la souscription de la totalité des titres. Les titres sont souscrits en numéraire et seront payables en totalité à la souscription et porteront jouissance à la date de clôture de souscription.

Les titres participatifs émis seront remboursés à la fin du 7ème anniversaire de la date de clôture des souscriptions. La société ne rembourse ces titres par anticipation qu'en cas de liquidation et ce, après désintéressement de tous les autres créanciers privilégiés ou chirographaires à l'exclusion des titulaires des titres participatifs.

Les titres participatifs seront rémunérés comme suit :

Partie fixe : 8% annuel calculée sur la valeur nominale payable le 31 décembre de chaque année;

Partie variable : 0,5% des primes émises nettes d'annulations et de ristournes et en excluant les primes d'épargne vie, et ce, dans la limite de 0,5 % du montant de la levée (valeur nominale). La partie variable est payable dans les 15 jours qui suivent l'Assemblée Générale ayant approuvé les comptes.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

Troisième résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire délègue au Conseil d'Administration les pouvoirs nécessaires d'arrêter et de fixer les modalités et les conditions de l'émission de ces titres participatifs.

L'Assemblée Générale Ordinaire donne acte au Conseil d'Administration et au commissaire aux comptes de ce qui lui a été rendu conformément aux dispositions des articles 200 et suivants et 475 du code des sociétés commerciales. Elle approuve toutes les opérations rentrant dans le cadre de ces dispositions et telles qu'elles ont été présentées dans le rapport spécial du commissaire aux comptes.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

Quatrième résolution :

L'assemblée Générale Ordinaire délègue au conseil d'administration les pouvoirs nécessaires d'arrêter et de fixer les modalités et les conditions de l'émission de ces titres participatifs.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

Cinquième résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire donne tous pouvoirs au porteur d'un extrait ou d'une copie du procès-verbal des présentes délibérations, à l'effet d'effectuer toutes formalités requises par la loi.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

Cet avis a été inscrit au Registre national des Entreprises le 15 décembre 2025.

2025404325SANB2

Société CARAVEL

S.A au capital social de : 48 151 860 DT

Boulevard Mohamed Bouazizi Immeuble Maghrebia - 1080 Tunis

I.U : 1159694Z

En vertu du procès-verbal du Conseil d'Administration de la société CARAVEL, en date du 21/8/2025, enregistré à la Recette des Finances de Charguia - Tunis le 13/11/2025 sous le n°25813969, quittance n°M127497, et déposé au Registre National des Entreprises de Tunis le 9/12/2025 sous le n° 2025P96754571, il a été décidé ce qui suit :

1. Nommer Monsieur Abdelaziz ESSASSI en qualité de Président Directeur Général de la société, pour la durée de son mandat d'administrateur, lequel prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale qui statuera sur les états financiers de l'exercice 2027, et lui conférer les pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la société dans les limites de l'objet social.

2. Pouvoirs sont donnés au porteur du procès-verbal pour l'accomplissement des formalités de dépôt et de publication.

2025404356SANB2

Société CARAVEL

S.A au capital social de : 48 151 860 DT

Boulevard Mohamed Bouazizi Immeuble Maghrebia - 1080 Tunis

I.U : 1159694Z

En vertu du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 21 Août 2025 de la société CARAVEL, tenue le 25/8/2025, enregistré à la Recette des Finances de Charguia - Tunis le 3/11/2025 sous le n°25713396, quittance n°M124362, et déposé au Registre National des Entreprises de Tunis le 9/12/2025 sous le n°2025P96356310, il a été décidé ce qui suit :

1. Le changement du mode d'exercice de la direction de la société, par la fusion des fonctions de Président du Conseil d'Administration et de Directeur Général.

2. La modification des articles 19 et 21 des statuts.

3. Les Pouvoirs donnés au porteur pour l'accomplissement des formalités de dépôt et de publication.

2025404357SANB2

Société CARAVEL

S.A au capital social de : 48 151 860 DT

Boulevard Mohamed Bouazizi Immeuble Maghrebia - 1080 Tunis

I.U : 1159694Z

En vertu du procès-verbal du Conseil d'Administration de la société CARAVEL, en date du 11/9/2025, tenu le 25/09/2025, enregistré à la Recette des Finances de Charguia - Tunis le 13/11/2025 sous le n° 25813970, quittance n°M127498, et déposé au Registre National des Entreprises de Tunis le 9/12/2025 sous le n°2025P97095391, il a été décidé ce qui suit :

1. Nomination de Monsieur Nabil Lahdhiri en qualité de Directeur Général Adjoint chargé des Hôtels de Ville, et de Monsieur Wissem Chaouch en qualité de Directeur Général Adjoint chargé des Hôtels Balnéaires, pour une durée d'une (01) année, renouvelable conformément à la réglementation en vigueur.

2. Pouvoirs sont donnés au porteur du procès-verbal pour l'accomplissement des formalités de dépôt et de publication.

2025404358SANB2

Augmentation du capital

Société BIZERTA AGRI INDUSTRY

Société anonyme

Au capital de 1 605 000 DT

Siège social : Lot 32, Zone Industrielle El Azib 7026 Menzel Jemil Bizerte

Identifiant Unique : 1431758X

N° CNSS : 530841-57

Suivant Procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 20-9-2022 enregistré à la recette des finances de Menzel Jemil le 22/9/2022 sous le numéro 22701390 numéro de quittance M044416 dont un exemplaire a été déposé au registre national des entreprises en date du 4 octobre 2025 sous le numéro 202292889.

Les actionnaires ont adopté les résolutions suivantes :

1- Ratification du mode et du délai de convocation de l'AGE

2- Lecture et approbation du rapport du Conseil d'Administration et du rapport spécial du commissaire aux comptes relatifs à l'augmentation de capital et la suppression du droit préférentiel de souscription.

3- Augmentation du capital social de la société de Trois cent trente mille cinq cent trente dinars (330 530 DT) réalisée comme suit :

- 115 930 DT par la conversion de créances certaines, liquides, échues et exigibles.

- 214 600 DT en numéraire.

Nombre des actions : 33 053 actions

Valeur Nominale des actions : 330 530 Dinars

Prime d'émission : 239 634 dinars

Libéré à la souscription conformément aux modalités prévues par le code des sociétés commerciales: 570 164 Dinars soit 330 530 dinars valeur nominale et 239 634 dinars de prime d'émission.

Compte indisponible N°03010142032104507528 ouvert auprès de la BNA BANK Agence Zarzouna.

Délai de souscription 15 jours à partir de la parution de la présente notice avec la possibilité de clôturer la souscription par anticipation.

4- Modification corrélative des statuts de la société.

5- Pouvoirs pour formalités.

6- Dépôt :

Il a été déposé au registre national des entreprises de Bizerte, un exemplaire des pièces suivantes :

- Copie originale de procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire.

2025404363SANB2

Augmentation du capital

Société BIZERTA AGRI INDUSTRY

Société anonyme

Au capital de 1 935 530 DT

Siège social : Lot 32, Zone Industrielle El Azib 7026 Menzel Jemil Bizerte

Identifiant Unique : 1431758X

N° CNSS : 530841-57

Suivant Procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 11-12-2025 enregistré à la recette des finances de Menzel Jemil le 12/12/2025 sous le numéro 25502110 numéro de quittance M063144 dont un exemplaire a été déposé au registre national des entreprises en date du 20 décembre 2025.

Les actionnaires ont adopté les résolutions suivantes :

1- Ratification du mode et du délai de convocation de l'AGE

2- Lecture et approbation du rapport du Conseil d'Administration et du rapport spécial des Commissaires aux comptes relatifs à l'augmentation de capital et la suppression du droit préférentiel de souscription

3- Augmentation du capital social de la société de deux millions trois cent mille dinars (2 300 000 DT) réalisée comme suit :

- 300 000 DT par la conversion de créances certaines, liquides, échues et exigibles.

- 2 000 000 DT en numéraire.

Nombre des actions : 230 000 actions
Valeur des actions : 2 300 000 Dinars

Libéré à la souscription conformément aux modalités prévues par le code des sociétés commerciales : 2 300 000 Dinars.

Compte indisponible N°14200200300700110122 ouvert auprès de la BH BANK Agence Bizerte Ibn Khaldoun.

Délai de souscription 15 jours à partir de la parution de la présente notice avec la possibilité de clôturer la souscription par anticipation.

4- Délégation de pouvoirs au Conseil d'Administration

5- Modification corrélative des Statuts de la société.

6- Pouvoirs pour formalités.

7- Dépôt :

Il a été déposé au registre national des entreprises de Bizerte, un exemplaire des pièces suivantes :

- Copie originale de procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire.

2025404364SANB2

SOCIETES A RESPONSABILITE LIMITEE

Dissolution de la société et nomination d'un liquidateur

Société THYNA BATIMENT SERVICE PRO SARL

Siège social : 02 avenue Fathi Zouhair Ankilet 2083 Raoued

Matricule Fiscal : 1138310C

Suite au PV de l'assemblée générale du 27/9/2025, enregistrée à la recette des finances Mégrine le 10/11/2025 sous le numéro 25508590 et quittance N°M092543 déposée au registre national des entreprises le 25/11/2025, il a été décidé de dissoudre la société et de nommer Mr Noemen Ben Salah, titulaire de la carte d'identité nationale N°05352247 liquidateur de la société pour un mandat renouvelable de trois ans avec les pouvoirs les plus étendus pour exercer ses fonctions conformément à la loi.

2025404361SRLB2

Dissolution de la société et nomination d'un liquidateur

Société THYNA BATIMENT SERVICE PLUS (+) SARL

Siège social : route Sidi Mansour Km 8 Sfax

Matricule Fiscal : 0978065A

Suite au PV de l'assemblée générale du 27/9/2025, enregistré à la recette d'enregistrement les actes de sociétés Sfax le 23/10/2025 sous le numéro 25506567, et quittance N°M007043 déposé au registre national des entreprises le 27/11/2025, il a été décidé de dissoudre la société et de nommer Mr Nizar Majdoub, titulaire de la carte d'identité nationale N°05382009 liquidateur de la société pour un mandat renouvelable de trois ans avec les pouvoirs les plus étendus pour exercer ses fonctions conformément à la loi.

2025404362SRLB2

D'ALESSANDRO LOGISTICS S.A.R.L

Capital social : 100.000DT

Siège social Espace méditerranéen Zone commerciale portuaire Radés

MF : 920024D.A.M.000

Suivant procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue le 20 octobre 2025, enregistré à la Recette des Finances de Radés le 30 octobre 2025 sous le numéro 25503518, quittance n°M072298, il a été décidé :

- La dissolution anticipée de la société;

- La nomination de Monsieur Luc D'ALESSANDRO en qualité de liquidateur, auquel sont conférés les pouvoirs les plus étendus pour accomplir les opérations de liquidation prévues par la loi;

- La fixation du siège de la liquidation à l'adresse suivante : Immeuble Le Bon Père, Avenue du 1er Juin, 2060 La Goulette.

Le dépôt légal a été effectué au registre national des entreprises le 6/11/2025.

2025404366SRLB2

SOCIETES UNIPERSONNELLES A RESPONSABILITE LIMITEE

SOCIETE CM SERVICES

SUARL au capital de 10.000 dinars

Siège social : Cité Falleh Immeuble C Appartement 19 El Menzah 7 Ariana 2037

Identifiant Unique : 0787731A

Suivant acte SSP en date du 5 Novembre 2025 enregistré à la Recette des finances El Menzah 6 Tunis le 10 Novembre 2025 enregistrement n°25508963 quittance n°M137936 dont un original a été déposé au centre national du registre des entreprises le 2 décembre 2025 sous le n°2025P62850132, l'AGE a décidé de liquider la société CM Services et de nommer Monsieur Mourad Chaker demeurant au 9 Rue Abou El Kacem Chebbi la Marsa liquidateur.

En application de l'article 46 du code des sociétés commerciales, un délai de 90 jours est réservé à toute personne intéressée pour faire opposition à partir de la date de parution du présent avis au JORT. Dépassé ce délai, la liquidation devient définitive.

2025404360SRUB2

FONDS DE COMMERCE

Ventes de fonds de commerce

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un contrat de vente d'un fonds de commerce légalisé auprès de la Municipalité de Tozeur le 14/7/2025, et enregistré auprès du Receveur des Finances de Tozeur sous le reçu n°M043608 et n° 25202611 en date du 22/9/2025, Madame Wafaa Ben Mohamed El Jilani Tebassi, titulaire de la CIN n°03190129, a vendu à Monsieur/Madame Hamza Ben Nour Eddine Bellil, titulaire de CIN n°06878003, l'intégralité du fonds de commerce destiné à l'activité de commerce de viandes et dérivés de viandes au détail ainsi que la vente de produits alimentaires au détail, qui constitue son activité principale, situé à la Route Nefta - 2210 Tozeur. La vente comprend tous les droits, limites, privilèges, ainsi que l'ensemble des éléments matériels et immatériels du fonds de commerce, conformément à l'extrait du Registre National des Entreprises - personne physique, daté du 27/6/2025, portant l'identifiant unique 0797217 R et l'ancien numéro de registre de commerce A 19430532023.

La présente annonce a été publiée dans le journal "Echourouk" le 11/12/2025. Toute personne ayant un intérêt est invitée à se présenter au siège du fonds de commerce susmentionné dans un délai de vingt (20) jours à compter de la date de publication de cet avis.

2025R03612FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte SSP du 01/12/2025 enregistré à la Recette des Finances El Mourouj N°M093299 enregistrement n°25205874. La STE KAWA BEAUTY et Mme Kawther et Thekra Bardi ont vendu à Mme Henda Sfaxi le fonds de commerce valable pour l'activité "COIFFURE ET BEAUTE, VENTE ET ACHAT DE PRODUITS DE BEAUTE" sis au complexe commercial Jamel Avenue Habib Thamer Mourouj l Ben Arous.

Les oppositions doivent être adressées à l'adresse du local du Fonds de commerce, dans un délai de 20 jours à partir de la publication du présent avis au J.O.R.T, le présent avis a été publié au journal «El Chourouk» du 21/12/2025.

2025R03627FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé en date du 17/11/2025 enregistré à la recette des finances Houmet Essouk Djerba le 18/11/2025 sous le N°25207597 quittance N°M130846 Mm Imen Satouri N° CIN 08609397 a vendu à Moncef Atia N° CIN 05787749 la totalité du fonds de commerce destiné pour vente habillements enfants et parfumerie et produit cosmétique sis à rue 20 Mars Taourit Houmet Essouk Djerba et ce avec tous ses éléments corporels et incorporels.

Les oppositions seront reçues au siège du fonds de commerce et ce dans un délai de 20 jours à compter de la publication du présent avis au Journal Officiel de la République Tunisienne.

Cet avis a été publié le 23/12/2025 au Quotidien.

2025R03640FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte de vente de fonds de commerce enregistré à l'Ariana sous le n°25207833 le 16/12/2025, la Sté NOVAPLEX imprimerie MF : 1315281/E a vendu la totalité du fonds de commerce exploité au local sis 10 bis Houssine Bouzayenne Ariana 2080, à la Sté ECHO PACK FACTORY Sté en cours de constitution, cette publication a été publiée à ESABEH le 20/12/2025. Toutes les oppositions seront établies entre les mains de Maître Héla Zrig immeuble Tamayoz 1er étage ap F1 C.U.Nord, dans les 20 jours après la publication au JORT.

2025R03643FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par un acte sous seing privé rédigé par Maître Khalil Ouenzerfi, Avocat à la Cour de Cassation en date du 9/12/2025 signé le 11/12/2025, enregistré à la recette des finances rue Ghandi Tunis le 12/12/2025, sous le N°25205907 quittance N°M087577, «La Société Alia Distribution» Société à responsabilité limitée au capital de (1 200 000 d 000) dont le siège social est sis au numéro 5 rue Taha Houcine, Ariana, inscrite au Registre National des Entreprises sous le numéro B124612001, a vendu à La Société «Tunisia Fashion Trading» Société à responsabilité limitée, au Capital de (780 000d000), dont le siège social est au numéro 103, avenue Habib Bourguiba, le Kram, Tunis, inscrite sur le Registre National des Entreprises sous le numéro 1298695 Z, la totalité du fonds de commerce avec ses éléments corporels et incorporels, exploité dans le local à usage commercial N° A 10, situé dans le centre commercial Central Park» d'une superficie approximative de 102 m² et destiné à la vente d'articles de prêt à porter pour femmes accessoires au prix global de deux Cent Mille (200 000d000) Dinars.

Le présent avis a été publié au journal le Quotidien paru le 25/12/2025 Conformément à l'article 191 du code de commerce.

Le délai des oppositions est de vingt (20) jours à compter de la date de publication du présent avis au journal officiel de la République Tunisienne et toutes oppositions seront effectuées entre les mains de maître Sami Slim avocat à la cour de cassation désigné par l'Acquéreuse (tiers détenteur) dans son bureau sis au N°51, avenue des Martyrs, immeuble de la Banque de l'habitat, 8090 Kelibia - Nabeul.

2025R03657FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte de vente d'un fonds de commerce en date du 3/12/2025, enregistré à la recette des finances d'Akouda le 5/12/2025 sous N°25202978 quittance N°M048056. Mme Radhia Ben Ahmed Jamel, titulaire de la CIN n°02973818 a vendu et cédé à Mme Fatma Ben Omrani ROMDHANI, titulaire de la CIN n°01860113, la totalité du fonds de commerce du local destiné location de biens personnels et domestiques, robes de fête et mariage dénommé «La Cerise Chez Cyrine» (MF : 1377361V) avec tous ses éléments corporels et incorporels sis à l'Avenue de la République - Akouda - Sousse. Les oppositions se font entre les mains de l'acheteur au local concerné objet de ce contrat, dans un délai de 20 jours de la parution de cette annonce au JORT.

Cet avis a été publié au journal le Quotidien du 24/12/2025.

2025S01702FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé écrit le 02/9/2025 enregistré à la Recette des Finances de Nabeul le 9/12/2025 quittance numéro 127681, Mme Ferchichi Najoua a vendu la totalité du fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels, sis C5, Appt A complexe Le Boulevard Cité Al Wafa Nabeul.

Les créanciers doivent faire opposition entre les mains de Maître Sallami Mohamed sis 133 Avenue Habib Bourguiba Nabeul, dans les 20 jours de la publication du présent au JORT.

Cette annonce a été publiée dans le journal Le Quotidien le 20/12/2025.

2025404326FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé en date du 25/11/2025 et enregistré à la recette des finances de la rue Eljazira en date du 04/12/2025 sous le n° d'enregistrement 25203586 n° de quittance M075124, M. Faicel Nawa», résident à cité Rawdah résidence «Yasmin» Bloc D Appartement 3 Elmourouje 1 Ben Arous, a vendu à Mm. Karima Mesbehi résidente à la rue Imem Moslem cité Hachad 2 Elmhemdia Ben Arous, le fonds de commerce sis à la place Ali Azouz N°26 Tunis.

Les oppositions seront acceptées dans un délai de vingt jours à compter de la publication de cet avis au Journal Officiel de la République Tunisienne, à l'adresse du fonds de commerce sis à la place «Ali Azouz» N°26 Tunis. Les oppositions hors délais, ne seront pas acceptées.

Cette annonce a été publiée aux journaux «Achourouk» et «Le Quotidien» 18/12/2025.

2025404359FCCC2

Location gérance libre

Location d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé enregistré à la recette des finances de Midoun Djerba le 21/02/2024 reçu n°M018440, enregistré sous n°24300441, Monsieur Khaled Ben Ali Houri, titulaire de la carte d'identité nationale n°05722647, a loué à Madame Monia Bent Hassan Khelifi, titulaire de la carte d'identité nationale n°06970645, l'intégralité du fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels, destiné à toutes activités commerciales, sis à Ouled Amor, Midoun Djerba, pour une durée de cinq (5) années renouvelables, allant du 15/02/2024 au 14/02/2029.

Toutes les oppositions seront reçues au siège du fonds de commerce susmentionné dans un délai maximum de vingt (20) jours à compter de la date de publication du

présent avis au Journal Officiel de la République Tunisienne. Cet avis est publié au Quotidien le 19/12/2025.

2025R03639FCCC3

Location - Gérance d'un fonds de commerce

En vertu de l'acte sous seing privé en date du 20/11/2025, enregistré auprès de la Recette des Finances de Bizerte le 24/11/2025, Mlle Chiraz Hamdoun, demeurant à l'Avenue d'Algérie à Bizerte, a donné en location-gérance à M. Foued Tagouti l'intégralité du fonds de commerce en vue de son exploitation pour l'exercice d'une activité commerciale dans le local sis au n°26, Avenue Habib Bourguiba à Bizerte, avec l'ensemble de ses éléments matériels et Immatériels, et ce pour une durée de trente (30) ans à compter du 01/12/2025 Jusqu'au 30/11/2055.

Cet acte a été publié aux journaux Achourouk et Le Quotidien du samedi 29/11/2025.

2025404327FCCC3

Location d'un fonds de commerce - Gérance libre

Suivant contrat enregistré à la recette des finances El Menzeh6 le 28/7/2025 quittance n°104982 enregistrement n°2530614 Mr. Chedly Ben Youssef Ayadi domicilié au 12 rue de Gammarth Cité Essalama La Marsa a loué en gérance libre le fonds de commerce destiné pour la commercialisation d'outils de communication et divers accessoires exploité dans la boutique N°7 sis au RDC du complexe Ksar Tej sis au 14 av. de la Liberté El Menzah VI Ariana à Mr. Mohamed Moncef Ben Abdallah domicilié à l'avenue de l'Andalousie El Guetar et ceux pour une période d'une année renouvelable à partir du 01/5/2025 au 30/4/2026.

Les oppositions doivent être présentées à l'adresse des deux parties citées ci-dessus dans un délai de 20 jours à partir de la publication au JORT.

Cet article a été publié au journal Le Quotidien du 25 décembre 2025.

2025404331FCCC3

Location d'un fonds de commerce - Gérance libre

Suivant contrat enregistré à la recette des finances Sidi Hssine quittance n°M128401 enregistrement n°25305125. La société Yathrib commerce a loué à la société Karam Al-Jalasi un fonds de commerce en gérance libre avec tous ses éléments corporels et incorporels, destiné pour le commerce de gros de marchandises diverses situé au 5 bis, rue 4667, Zahrouni, Tunis, pour une période renouvelable d'un an du 10/10/2025 au 9/10/2026.

Les oppositions doivent être présentées à l'adresse du gérant du bénéficiaire, n°40, rue Mongi Slim, Bardo, dans un délai de 20 jours à partir de la publication au JORT.

Cet article a été publié au journal Le Quotidien du 25 décembre 2025.

2025404332FCCC3

ASSOCIATIONS, PARTIS, SYNDICATS ET SYNDICS

Constitutions

Constitution d'un GDA

Dénomination : GDA dans le secteur Hydraulique à Amra 3 Chiibet Sali

N° déclaration : 03 du 13/12/2025

Mission : La protection des ressources naturelles et la rationalisation de leur utilisation.

Siège social : Chiibet Sali

Périmètre d'intervention : Chiibet Sali

Président de son conseil d'administration : El Hafi Ali

Trésorier : Hassen Moussa

Membre : Dhaou Bergueb.

2025R03641APSF1

"Syndicat des copropriétaires de la résidence YOUSSEF sise à la route Tanyour Km 3.5 Markez Aroui - Sfax"

En vertu du PV de l'AGC de la résidence Youssef, du 13 novembre 2024, enregistré à la recette des finances le 19 août 2025, sous le N°25803722, quittance n°M080173, le syndicat des copropriétaires de la résidence Youssef est constitué, sis à la route de Tanyour km 3.5 Markez Aroui - Sfax.

Et en vertu dudit PV, et après les élections, le bureau syndical est composé de :

- Mme Zribi Basma : Présidente du syndicat

- Mr Chaari Ahmed : Trésorier

- Mme Khlif Mouna : Membre.

Le syndicat des copropriétaires de la résidence Youssef entame ses travaux officiellement à partir de la date de l'AGC.

L'AGC a délégué au président du syndicat des copropriétaires et le trésorier le soin de signer les chèques du syndicat des copropriétaires de la résidence Youssef».

2025X01712APSF1

Homologation de résolutions

Décision

Syndicat Résidence Elfourat

Cité de la santé Borj Louzir

Téléphone : 21188896

Vu le procès-verbal de la réunion tenue le 29 décembre 2024, enregistré à la Recette des Finances, Borj Louzir, sous le numéro 25703065, mentionné par le reçue numéro MO72417. Le bureau du syndicat des propriétaires de la résidence Elfourat, situé à cité de la Santé, à Borj Louzir Soukra, a été approuvé. Le bureau est composé des membres suivants :

Rabha Souissi : Présidente

Abdesattar Hamdi : Secrétaire général

Moez Elgharbi : Trésorier

Mohamed El Jazzi : Membre.

2025404330APSF2

Avis

Suite au procès-verbal de l'Assemblée des copropriétaires de la Résidence Belvédère, située au 13 bis, Avenue des Etats-Unis, tenue le 8 août 2025 et enregistré à la recette des finances de la rue d'Autriche sous le numéro 25704787 en date du 17 novembre 2025, et suite à l'accord de la municipalité en date du 20 novembre 2025, il a été procédé à l'approbation des rapports moral et financier jusqu'à fin juin 2025, ainsi qu'à l'élection d'un nouveau bureau syndical présidé par Monsieur Tarek Benzarti.

2025404351APSF2

ACTES JUDICIAIRES

Ventes aux enchères publiques

Vente aux enchères publiques d'un immeuble immatriculé

A la suite d'une saisie immobilière

Société TAHRI AVOCATIE ET ARBITRAGE

Maître Tahri Abdelmoumen

Avocat auprès de la cour de cassation

26, rue Ahmed Tlili Complexe Zarrouk, n°44 Tunis

Tél : 71 335 949

MF : 1912769B

1- Le créancier saisissant et poursuivant : Albaraka Bank Tunisia au nom de son représentant légal, S.A, inscrite au registre national des entreprises sous le N°0031041F, sise à l'avenue Echikh Elfadhel Ben Achour centre urbain nord, 1082 Tunis, en sa qualité de créancier poursuivant.

2- Le débiteur sujet de la saisie : Mr Oussama Ben Hassen Charni, profession : gérant de société, titulaire de la CIN n°07021013, demeurant au 42 rue du Rabat Ben Arous, en sa qualité de débiteur sujet de la saisie.

3- L'avocat poursuivant : Société TAHRI AVOCATIE ET ARBITRAGE Représentée par son gérant Maître Tahri Abdelmoumen avocat auprès de la cour de cassation, demeurant au 26, rue Ahmed Tlili complexe Zarrouk, n°44 Tunis.

4- Désignation de l'immeuble objet de la saisie : Il s'agit de l'immeuble immatriculé dénommé «el yamama» objet du titre foncier N°613946 Nabeul composé du lot de terrain n°439 de superficie 432 m² sis à la cité nozhet essoltane délégation de Solimane entre la route n°16 reliant le cap bon à Tunis et entre la mer et oued Soltane Solimane gouvernorat de Nabeul, il s'agit d'un lot de terrain à bâtir triangulaire, objet d'un lotissement moderne, équipé des réseaux d'assainissement et de l'eau potable et des réseaux de télécommunication et du gaz naturel et de l'éclairage public, le terrain fait partie du plan d'aménagement municipale constructible en R+2, entouré au nord d'une route, et l'est, l'ouest et le sud de propriétés voisines, il est à 7 km de la ville de Soliman, à 600 m de la plage et à 25 km de l'aéroport Tunis Carthage, d'après la description de l'expert désigné Mr Skandar Makhlouf.

5- Mise à prix : La mise à prix a été fixée pour le montant de trois cent et deux mille et quatre cents dinars (302.400,000 d) outre les frais de poursuite qui seront fixés par le tribunal le jour de l'audience.

6- Date et lieu de vente : la vente de la totalité du terrain saisi sera devant la chambre des ventes immobilières auprès du tribunal de première instance de Grombalia lundi vingt six janvier deux mille vingt six (26/01/2026) à partir de 9h du matin.

7- Visite de l'immeuble : La visite de l'immeuble peut se faire tous les jours sur les lieux.

2025R03637VEPA1

Vente aux enchères publiques après réduction de 40%

La partie poursuivante : Monsieur Roget Bechir Rene Ben Bechir Daghbouji demeurant à rue Taher ben Achour n°15 cité Essafe Boumhal Ben Arous et au bureau de son avocate maître Sonia Boulaabi à rue sidi el Béchir n°6 immeuble ATB - 1er étage - Tunis.

La partie saisie : Madame Hela Bent Mohamed Neji Ben Bechir Daghbouji; demeurent à rue el Mezni cité Lakanji el Bessesetin 2 Boumhal Ben Arous.

L'Avocat poursuivant : Maître Sonia Boulaabi; Avocate à la cour de cassation, rue sidi el Béchir n°6 immeuble ATB - 1er étage - Tunis - MF 947508/L.

Propriété saisie :

la totalité de la propriété dénommée «Elhoriya II - objet de titre foncier n°7102 Ben Arous parcelle n°17 - consistant en un terrain en forme de rectangle d'une superficie globale de 749 m² consistant en une villa sise au rez-de-chaussée d'une superficie de 193 m²; situé au bord de la route Mornag gouvernorat Ben Arous et qui contient une salle de réception; quatre chambres, une cuisine, une salle de bain; douche et d'un escalier menant au toit et d'une chambre sur le toit d'une superficie de 15 m².

Mise à prix : Après réduction de 40% la mise à prix est portée à 425.892.000DT Plus Frais et honoraires d'Avocat en sus.

Date et lieu de la vente : La vente de la propriété aura lieu le jeudi 22 janvier 2026 à 9 h du matin à la salle des criées du tribunal de la première instance de Ben Arous.

Tout intéressé peut visiter la propriété saisie tous les jours pendant les heures de travail. Pour la participation aux enchères il faut consigner le 1/3 du prix et se munir des autorisations administratives chaque fois où la loi l'exige.

Pour plus amples renseignements consulter le cahier des charges déposé au greffe du tribunal de première instance de Ben Arous ou bien le cabinet de l'Avocat poursuivant.

2025R03645VEPA1

Vente d'un bien immobilier aux enchères publiques

Créancière saisissante :

Senda Ben Abdelmajid Mezghani, étudiante, titulaire de la carte d'identité nationale n°08179172, demeurant au 57, Rue 8297, Immeuble 29, Appartement 57, Cité Olympique, Tunis, élisant domicile au cabinet de sa mandataire, la Société "El Dami & El Fekki Avocats".

Débitrice saisie :

Amel Ben Hassan Al-Abssi, aide-comptable, titulaire de la carte d'identité nationale n°02338489, demeurant au 9, Rue Mongi Slim, Quartier Al-Maghraoui, Béja Nord, Gouvernorat de Béja.

Avocat chargé de la procédure :

Maître Feki Zaher près la cour de cassation, de la Société "Dami & Fekki Avocats", société civile professionnelle d'avocats, sise à la Rue Habib Thameur, Immeuble "El Mouhit El Azrak", 68 étage, 3000 Sfax.

Bien immobilier objet de la saisie :

L'ensemble du bien appartenant à la débitrice, sis à Route Teniour, km 18, Henchir Sidi Abdelkafi, Sfax, consistant en une parcelle de terrain nu désignée comme "la parcelle centrale n°6" selon le plan fourni par la créancière, d'une superficie totale de 490 m², mesurant :

Est : 22,84 m, Ouest : 22,85 m, Sud : 21,37 m, Nord : 21,51 m

Limitée : au Sud par la parcelle n°7,à l'Est par un accès de 8 mètres de large servant d'entrée, au Nord par la parcelle n°3, à l'Ouest par la parcelle n°5.

Mise à prix :

La mise à prix est fixée à vingt trois mille cinq cent vingt dinars (23 520,000 DT).

Date de l'adjudication :

La vente aux enchères publiques se tiendra devant la Chambre des Ventes Immobilières du Tribunal de Première Instance de Sfax 1, au Palais de Justice sis Rue Abou El Kacem Chebbi, Sfax, le lundi 19 janvier 2026, à 9h du matin et heures suivantes.

Modalités de visite et conditions de participation :

La visite du bien est possible tous les jours ouvrables durant les heures administratives. Toute personne souhaitant consulter le cahier des charges peut s'adresser soit au greffe du Tribunal de Première Instance de Sfax 1, soit au cabinet de l'avocat chargé de la procédure, Maître Zahir El Fekki.

Toute personne désirant participer aux enchères devra déposer le tiers de la mise à prix avant la séance, par l'intermédiaire d'un avocat.

Les étrangers doivent obtenir une autorisation du gouverneur de Sfax.

2025R03648VEPA1

Ventes aux enchères publiques

Cabinet maître Chaoual Hajer, Avocat près la cour de cassation, sis à la rue Ibn Arafaa immeuble essalem, Jemmel, tél : 73.582.152, M.F : 1156974/R.

Le poursuivant : Mohamed ben Mahmoud Gruibej, commerçant résident à Jemmel désignant le cabinet de son avocat sis à la rue Ibn Arafaa immeuble essalem, Jemmel.

La partie saisie : Fahed Ben Nawfel Ben Othmen, boucher, résident à la Rue Farhat Hached Zéramdine.

Avocat poursuivant : Maître Chaoual Hajer rue Ibn Arafaa immeuble essalem, Jemmel

Désignation de la propriété mise en vente : la totalité de 1er étage avec des escaliers non couvert se compose d'un salon, deux chambres, une cuisine et une salle de bain avec un balcon intérieur couvert et deux balcons extérieur non couvert sis à la Rue Farhat Hached Zéramdine ayant une superficie couverte de 125 mètres carrés.

Mise à prix : 127500.000 dt suivant expertise judiciaire.

Date et lieu de la vente : les enchères auront lieu devant la chambre des criées du tribunal de 1ère instance de Monastir le mercredi 4/02/2026 à partir de 9h du matin.

Pour plus d'informations s'adresser à l'étude de l'avocat poursuivant ou au greffe du tribunal de 1ère instance de Monastir et prendre connaissance du cahier des charges.

On ne peut participer aux enchères qu'après consignation du tiers de la mise à prix et par voie d'avocat.

2025S01704VEPA1

Vente aux enchères publiques

1) Créancier poursuivant : A.T.B, S.A matricule fiscal 14161Q, représentée par son P.D.G, demeurant au 9 rue Hédi Nouira Tunis. En sa qualité de créancier hypothécaire.

2) Le débiteur principal : 1- STE BENSALLEM ATTIJARIA, SARL, matricule fiscal 1276790C, dont le siège social est situé à rue Boubakre Elrazi Marth Gabès.

2- Belgacem Bensallem, CIN 03360917 demeurant à rue Boubakre Elrazi Marth Gabès.

3) Avocat poursuivant : Maître Kais Rouis, Avocat à la cour de cassation, avenue du Maghreb arabe Houmt Souk Djerba, matricule fiscal 970381 A.

4) Titre exécutoire : 1- Injonction n°17858 le 25/11/2022 du tribunal de 1ère instance de Gabès signifiée par l'huissier notaire Maître Zouheir Abderrahim le 13/12/2022 sous le n°6660 et objet d'une attestation de non appel.

2- 1- injonction n°17856 le 25/11/2022 du tribunal de 1ère instance de Gabès et signifiée par l'huissier notaire maître Zouheir Abderrahim le 13/12/2022 sous le n°6659 et objet d'une attestation de non appel.

5) Saisie exécution : procès-verbal de saisie exécution par l'huissier notaire maître Aref Mrabet le 20/10/2025 sous le n°16998/16999 et signifiée sous le n°16998/16999 le 29/10/2025 et le 13/11/2025.

6) L'immeuble mis en vente : terrain de forme irrégulière d'une superficie de 1721 m², situé à 250 mètres du marché de Marth et à 450 mètres de la Route Nationale 1, plus

précisément rue Abu Bakr al-Razi, dans le quartier de Marth, gouvernorat de Gabès. La propriété est clôturée et divisée en deux parties : la première, en grande partie bâtie, comprend un rez-de-chaussée et un étage. Le rez-de-chaussée est un local de stockage d'une superficie totale de 470 m² et d'une hauteur sous plafond d'environ 4,5 mètres. L'intérieur est terminé, mais l'extérieur nécessite des travaux de peinture.

Le premier étage est un bâtiment inachevé de 470 m² comprenant trois appartements, chacun composé de trois pièces et d'un séjour. La construction est achevée à environ 40 %. Il comprend également une terrasse extérieure et bénéficie d'un accès par deux routes.

La seconde partie est un terrain peu végétalisé où se trouve un entrepôt d'environ 102 m², inachevé et non enduit. Le reste du terrain est également peu végétalisé.

7) Les hypothèques :

- Hypothèque de premier rang garantissant le paiement de la somme de 75.000.000 DT à l'origine, hors intérêts et frais, et constatée par un contrat de prêt hypothécaire établi par le notaire Mourad Elhafyen et son confrère le 28/10/2021 sous le n°10/113, page 13.

8) Le prix de vente : Le prix de la vente est fixé à 734.250.000dt outre les dépenses de poursuites qui seront fixées le jour de l'audience.

9) Le tribunal : la vente aura lieu devant le tribunal de 1ère instance de Gabès le lundi 19 Janvier 2026 à 9 h du matin.

10) L'immeuble peut être visité tous les jours suivant l'horaire administratif.

Tout qui veut participer aux enchères doit consigner le 1/3 du montant de la mise à prix par l'intermédiaire d'un avocat et les étrangers doivent avoir l'autorisation du gouverneur.

2025404328VEPA1

Vente aux enchères publiques

1) Créancier poursuivant : A.T.B, S.A matricule fiscal 14161Q, représentée par son P.D.G, demeurant au 9 rue Hédi Nouira Tunis. En sa qualité de créancier hypothécaire.

2) Le débiteur principal : 1- Société BIG BAZAR, société à responsabilité limitée, matricule fiscal 01079864, dont le siège social est situé à rue Mohamed Badra Midoun Djerba.

2- Abdelhamid Ejamai, demeurant à Midoun Djerba.

3- Fethi Ejamai, CIN 03530548 demeurant à Midoun Djerba.

3) Avocat poursuivant : Maître Kais Rouis, Avocat à la cour de cassation, avenue du Maghreb arabe houmt souk Djerba, matricule fiscal 970381A.

4) Titre exécutoire : 1- injonction n°82701 le 01/4/2010 du tribunal de 1ère instance de Tunis et confirmé par le jugement n°9284 le 8/12/2011 de la cour d'appel de Tunis et signifiée par l'huissier notaire maître Mohamed Yengui le 23/5/2013 sous le n°1364 et objet d'une attestation de non cassation

2- Hypothèque au premier rang pour le montant de 550.000.000dt objet du contrat de prêt enregistré à la recette des finances de Djerba le 6/5/2009 (Q n°M032545, E n°09601310) inscrit au registre foncier au titre foncier n°21764 Médenine intitulé Raoudha le 9/6/2009 Médenine vol 41 n°2562 et au registre foncier au titre foncier n°25595 Médenine intitulé ZAZIA le 9/6/2009 Médenine vol 04 n°2562.

5) Saisie exécutoire : 1- Procès-verbal de saisie exécution par l'huissier notaire maître Taoufik Lajimi le 16/10/2025 sous le n°60188 et inscrit au registre foncier le 21/11/2025 dépôt Médenine, vol 1/2025, n°8163.

2- Procès-verbal de saisie exécution par l'huissier notaire maître Taoufik Lajimi le 16/10/2025 sous le n°60187 et inscrit au registre foncier le 21/11/2025 dépôt Médenine, vol 1/2025, n°8164.

6) L'immeuble mis en vente : 1- Titre foncier n°25595 Médenine dénommé «Zazia» d'une superficie égale à 985 m² et se situe à Midoun Djerba sur la route goudronnée reliant Midoun à Houmt Souk et comprend un bâtiment d'habitation de deux étages (le deuxième étage est en construction), une partie d'un bâtiment d'habitation situé au sud-est, un entrepôt donnant sur la route principale et des pièces en construction situées au centre.

2- Le Titre foncier n°21764 Médenine, dénommée «Raoudha», consiste en un terrain d'une superficie égale à 985 m² situé à Midoun Djerba. Ce terrain comprend un olivier, est entouré d'une butte et est entièrement clos, sans accès à la voie publique autre que par la propriété enregistrée sous titre foncier n°25595 Médenine.

7) Les hypothèques :

1- L'hypothèque d'un montant de 550.000.000 dt au profit de l'ATB inscrite le 9/6/2009 vol 04 Médenine n°2562 inscrite au registre foncier n°21764 Médenine

2- L'hypothèque d'un montant de 550.000.000dt au profit de l'ATB inscrite le 9/6/2009 vol 04 Médenine n°2562 inscrite au registre foncier n°25595 Médenine.

8) Le prix de vente : Le prix de la vente est fixé à 246.650.000dt pour le titre foncier n°21764 Médenine et à 567.300.000dt pour le titre foncier n°25595 Médenine, et le prix de vente pour les deux titres est fixé à 813.950.000dt outre les dépenses de poursuites qui seront fixés le jour de l'audience.

9) Le tribunal : la vente aura lieu devant le tribunal de 1ère instance de Médenine le lundi 19 Janvier 2026 à 9 h du matin.

10) L'immeuble peut être visité tous les jours suivant l'horaire administratif.

Tout celui qui veut participer aux enchères doit consigner le 1/3 du montant de la mise à prix par l'intermédiaire d'un avocat et les étrangers doivent avoir l'autorisation du gouverneur.

2025404329VEPA1

Vente immobilière aux enchères publiques

Poursuivante : La Société Tuniso Qatari de Recouvrement S.A., sise au

rez-de-chaussée de l'annexe Immeuble QNB Rue cité des Sciences Tunis. Identifiant Unique : 0831446 B.

Partie saisie :

Khaireddine Ben Mohamed Mouldi Bouguerra C.I.N n°05581884, demeurant Cité 7 Novembre Tebourba Manouba.

Avocat poursuivant :

Maître Atallah Mhamed, Avocat à la cour de cassation, 97 Avenue de la Liberté - Tunis. (Matricule Fiscal : 513271 Z/A/P/000). Tél : 71 28 59 59.

Immeuble objet de la vente :

Il est situé au quartier Ennour, lotissement Ramsès pour la promotion immobilière, parcelle n°53 dans la région de Tebourba, gouvernorat de Manouba, conformément au plan de situation joint à l'expertise.

Le bien objet du titre foncier n°18049 Manouba, dénommé «Bouguerra» (d'une superficie de 392 m²), correspond au lot n°53 selon le plan du Bureau de la Topographie et du Cadastre, extrait du titre foncier n°6487 Manouba (anciennement n°92083).

Il comporte une maison individuelle occupant un rez-de-chaussée.

Cette habitation a été construite sur un terrain d'une superficie totale de 392 m².

Les limites du bien sont les suivantes :

Au nord : le lot n°50 selon le plan du Bureau de la Topographie et du Cadastre, d'une superficie de 240 m² ;

A l'est : une rue existante ;

Au sud : le titre foncier n°93546 ;

A l'ouest : les lots n°51 et n°52 selon le plan du Bureau de la Topographie et du Cadastre, d'une superficie respective de 210 m² et 324 m².

La maison se compose d'un rez-de-chaussée comprenant une cour avant à ciel ouvert, un hall, un salon, une cuisine, deux salles d'eau, un couloir, trois chambres, une pièce en cours de finition et un escalier menant à la terrasse.

La surface bâtie totale de la maison est de 260 m².

La construction n'est pas totalement achevée, mais elle est habitée par le défendeur.

Lors de la visite sur terrain effectuée par l'expert désigné et après les mesures prises, il est apparu que le défendeur a dépassé la superficie mentionnée dans le plan du titre foncier n°18049 Manouba.

La superficie du terrain effectivement occupée par le défendeur est d'environ 430 m².

Le bien est habité par le défendeur et ne génère aucun revenu régulier.

Mise à prix : Après réduction de 40 % :

Deux cent huit mille vingt cinq Dinars et 520 Millimes (208.025,520) hors frais.

Date et lieu de vente : Après Report de l'Audience :

Mercredi 21 Janvier 2026 à partir de 9 Heures au Tribunal de Première instance de Manouba.

Visite des lieux :

La visite peut se faire quotidiennement.

La participation à l'adjudication est soumise à la consignation du tiers de la mise à prix ou à la présentation d'un chèque certifié ou d'une caution bancaire irrévocable.

2025404346VEPA1

Vente aux enchères publiques

Maître Safa Elaichy Khlil

Avocat à la cour de cassation

M.F : 1085742G/A/P/000

Le créancier saisissant : BH Bank, en la personne de son représentant légal, (anciennement Banque de l'Habitat), société anonyme, son identifiant unique B138811996, ayant son siège social au 21, avenue Mohamed V, Tunis, et élisant domicile pour la correspondance au cabinet de son avocate Maître Safa Elaichy Khlil, sis à l'avenue Lac Victoria - Résidence du Lac - Bloc C - 3ème étage, bureau n°34, Les Berges du Lac 1, 1053 Tunis.

Le débiteur saisi : 1/ Société de Coupe et de Travail de Marbre (SCTM), société à responsabilité limitée, identifiant unique 978506E, ayant son siège social au n°17, avenue Jugurtha, 1002 Tunis.

2/ Monsieur Ridha El Aroussi, demeurant au n°15, rue Al Mawkia Al Jamil, quartier El Menzah (cité mahrajene), Tunis.

L'avocat poursuivant :

Maître Safa Elaichy Khlil, avocat prés la cour de cassation sis à l'avenue Lac Victoria Résidence du Lac I - Bloc C - 3ème étage, bureau n°34, Les Berges du Lac, 1053 Tunis.

L'immeuble destiné à la vente :

Terrain agricole (domaine) d'une superficie de 56 370 m², objet du titre foncier n°5908 Mannouba, dénommé «Hbous El Ghrairi I» situé dans la région de La Nouvelle El Jadida Mannouba, le long de la route traversante en face des entrepôts de céréales de la région (silos à blé), à environ deux kilomètres, à Tebourba, Gouvernorat de La Manouba.

La mise à prix :

La mise à prix de l'immeuble est fixée à la somme de neuf cent soixante-treize mille sept cent soixante-deux dinars et cent soixante dix millimes (973.762,170 dt).

La date et lieu de la vente :

La date de la vente aux enchères est fixée pour le mercredi 21/01/2026 à 9h du matin au Tribunal de 1ère instance de Mannouba.

Les conditions de la visite :

Toute personne intéressée peut visiter les lieux tous les jours.

2025404367VEPA1

Avis aux créanciers

Liquidation

SOCIETE GENERAL MOTEURS SERVICES "GES"

Société à responsabilité limitée

Cité El Menzeh Km 02 Médenine Nord 4100

Identifiant unique auprès de RNE : 1336828J

Suivant ordonnance sur requête rendue par le Président du Tribunal

de Première Instance de Médenine en date du 18 décembre 2025 sous le numéro 196709, il a été décidé la nomination de monsieur Mohamed Ali GANTRI liquidateur de la société GENERAL MOTEUR SERVICES pour effectuer ce que nécessite les travaux de liquidation, dont notamment l'inventaire de ses biens, le payement de ses dettes et le recouvrement de ses avoirs et d'établir le solde entre les associés, répartition du reliquat entre eux et en cas de désaccord de déposer le produit de la liquidation à la caisse des dépôts des consignations auprès de la trésorerie générale et ce en respectant les délais prescrits par la loi, le tout sous la supervision du juge chargé du séquestre et de la liquidation madame Salha SAADAOUI Le greffe du tribunal est chargé d'aviser tout intéressé de cette décision et d'effectuer tous ce qui est nécessaire.

De ce fait, les créanciers la société sont invités à procéder à l'inscription de leurs créances auprès du liquidateur ce par lettre recommandée avec accusé de réception à l'adresse suivante ;

Mohamed Ali GANTRI

Avenue Farhat HACHED Immeuble JABOU 4ème étage Bureau n°402 - ZARZIS 4170; Tél. : 53 218 147.

Avec la production de tous les justificatifs de la nature de leurs créances et leurs valeurs et éventuellement les sûretés qu'elles renferment et ce dans les délais légaux à partir de la date de publication du présent avis.

2025R03642VEPA2

Nomination d'un liquidateur

En vertu de l'ordonnance sur requête n°40355 en date du 15/12/2025 émanée du président du TPI de Kairouan Lotfi Grouz a été désigné en tant que liquidateur des biens fonciers indivis entre les héritiers de Mahmoud Zine et Tayeb Kiri qui consistent en 4 parcelles agricoles situées à Rhima Hajeb el Ayoun en vue de les gérer et les diriger dans l'intérêt des copropriétaires jusqu'au partage à l'amiable ou judiciaire.

Les créanciers sont invités à inscrire leurs créances dans un délai de 30 jours à compter de la date de parution du présent avis au JORT au bureau sis à l'adresse suivante : avenue Hsouna el Ayachi immeuble ben Ahmed 4000 Sousse Tél 98 404 706.

2025S01703VEPA2

Avis aux créanciers

Clôture des affaires de mandat

Maître Khlifi Samia nommée mandataire de justice judiciaire pour la succession de Monsieur feu Mannoubi Marzouk.

Affaire n°133 auprès du tribunal de première instance de Manouba, que ce dernier a prononcé la clôture des affaires de liquidation le 21/3/2025.

2025404347VEPA2

Avis aux créanciers

Clôture des affaires de liquidation

Maître Khlifi Samia nommée liquidateur judiciaire pour liquider la succession de Monsieur feu Ammar ben Ali Assayem Alouini.

Affaire n°125 auprès du tribunal de première instance de Manouba, que ce dernier a prononcé la clôture des affaires de liquidation le 27/3/2025.

2025404348VEPA2

Avis aux créanciers

Clôture des affaires de liquidation

Maître Khlifi Samia nommée liquidateur judiciaire pour liquider la propriété commune d'un local sis à Carthage Dermech titre foncier numéro 129785 Tunis, nommé "Trimich" affaire n°208 auprès du tribunal de première instance de Tunis, que ce dernier a prononcé la clôture des affaires de liquidation le 17/4/2025.

2025404349VEPA2

Avis aux créanciers

Clôture des affaires de liquidation

Maître Jouini Amel liquidateur judiciaire, affaire n°344 tribunal de première instance de Tunis, liquidation de propriété commune entre Rachid Zghal et Souad Slim que ce dernier a prononcé la clôture des affaires de liquidation le 10/6/2025.

2025404350VEPA2

Remplacement du Gérant

Règlement judiciaire N°1015

Société GOLDEN BOWLING

Capital social : 2.000.000 DT «SARL»

Identifiant Unique : 0633758 L

CNSS : 235907-03

Siège social : Boulevard Principal les Berges du Lac 1053 Tunis

Le Tribunal de Première Instance de Tunis a décidé le 11/12/2025 de remplacer la gérante de la société GOLDEN BOWLING par le contrôleur d'exécution Monsieur Jalel HADDAD cette décision sera inscrite au RNE et publiée au JORT.

Pour plus de renseignements, veuillez contacter le cabinet du contrôleur d'exécution Monsieur Jalel HADDAD situé au N°1, Rue 2 Mars 1934 Carthage Byrsa 2016 -Tunis Tél : 71 277 191.

E-mail : jalel.hadad@orange.tn

2025404352VEPA2

Remplacement du Gérant

Règlement judiciaire N°1016

Société ABM loisir

Capital social : 2.100.000 DT «SARL»

Identifiant Unique : 0941058 E

Siège social : Boulevard Principal CHEZ Golden bowling les Berges du Lac 1053 Tunis

Le Tribunal de Première Instance de Tunis a décidé le 11/12/2025 de remplacer la gérante de la société ABM LOISIR par le contrôleur d'exécution Monsieur Jalel HADDAD cette décision sera inscrite au RNE et publiée au JORT.

Pour plus de renseignements, veuillez contacter le cabinet du contrôleur d'exécution Monsieur Jalel HADDAD

situé au N°1, Rue 2 Mars 1934 Carthage Byrsa 2016 - Tunis Tél : 71 277 191.

E-mail : jalel.hadad@orange.tn

2025404353VEPA2

Avis de vente

Société "Medico set Industrie"SA

Siège social : Rue Azzouz Agengui, n°15, Mosquée Erraoudha, La Soukra

Identifiant unique : 1341040M

En vertu de la décision rendue par le tribunal de première instance de l'Ariana en date du 15/12/2025, le contrôleur d'exécution propose la cession des éléments corporels et incorporels de LA SOCIETE.

Ceux qui sont intéressés par cette offre, peuvent retirer le cahier des charges contre payement de 100 DT non restituables auprès du bureau de contrôleur d'exécution Mr Mokded Zoghlami demeurant au centre Dorra bloc A bureau n°2 El Manar 3 Tunis Tél.: 71 889549 22.812.295.

La date limite d'envoi des offres est fixée au 02/3/2026. Le cachet de la poste faisant foi.

2025404365VEPA2

CONVOCATIONS

Sociétés anonymes

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire du 28 janvier 2026

SOCIETE TUNISIENNE DE TRANSPORTS SERVICES ET TRAVAUX AERIENS

«TUNISAVIA»

Société anonyme

Au capital de 26.000.000 Dinars

Siège social : Boulevard du leader Yasser Arafat 2035 Tunis Carthage

Identifiant unique : 0011950 A

Numéro d'affiliation à la CNSS : 48010 - 92

Suite à la décision du Conseil d'Administration du 18 Décembre 2025, Messieurs les actionnaires de la SOCIETE TUNISIENNE DE TRANSPORTS SERVICES ET TRAVAUX AERIENS "TUNISAVIA" sont convoqués en Assemblée Générale Extraordinaire, pour Mercredi 28 Janvier 2026 à 10h00 au siège social de TUNISAVIA sis au Boulevard du Leader Yasser Arafat 2035 Tunis Carthage à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Dissociation entre les fonctions de Présidence du Conseil d'Administration et de Direction Générale de la Société.

2- Modification conséquente des statuts.

Messieurs les actionnaires sont appelés à assister à cette Assemblée ou à se faire représenter par une autre personne au moyen d'un pouvoir.

Le projet des Résolutions qui seront soumises au vote de l'Assemblée Générale Extraordinaire sera mis à disposition, au siège social de TUNISAVIA sis au Boulevard Yasser Arafat -2035 Tunis Carthage, dans les délais prescrits par la loi.

2025R03638SANB3

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire

De la société EL MAZRAA S.A

GP1 Km 25 Fondouk Jedid

Identifiant unique : 0035723T

Les actionnaires de la société EL MAZRAA S.A. sont priés de bien vouloir assister à la réunion de l'assemblée générale extraordinaire qui se tiendra le 15/01/2026 à 10H00 au siège social de la société POULINA GROUP HOLDING sis au GP1 Km12 Ezzahra, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1) Lecture et approbation du rapport du Conseil d'Administration relatif à la modification et l'extension d'objet social de la société;

2) Modification et extension de l'objet social de la société;

3) Lecture du nouveau texte, relatif à la modification et l'extension d'objet social de la société et approbation des modifications;

4) Modification corrélative de l'article (03) des statuts;

5) Lecture et approbation des statuts mis à jour ;

6) Pouvoirs.

2025R03646SANB3

Convocation à l'Assemblée Générale Ordinaire - S.A

Société Touristique du Cap Bon (S.T.C.B)

Capital social : 80000 DT

IU : 009911X

Siège social : Avenue Mongi Slim - Hôtel Riadh - Nabeul

Messieurs les actionnaires de la Société Touristique du Cap-Bon sont invités à assister à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le vendredi 23 Janvier 2026 à 10 heures au siège de la société à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1/ Lecture du rapport du conseil d'administration relatif à l'exercice 2017

2/ Lecture des rapports des commissaires aux comptes relatifs à l'exercice 2017

3/ Approbation des états financiers relatifs à l'exercice 2017

4/ Approbation des conventions visées par les articles 200 et suivants et l'article 475 du C.S.C

5/ Affectation des résultats de l'exercice 2017

6/ Quitus aux administrateurs pour la gestion 2017

7/ Fixation des jetons de présence pour l'exercice 2017

8/ Nomination du nouveau commissaire aux comptes pour les années 2018-2019 et 2020

9/ Pouvoir pour l'accomplissement des diverses formalités légales.

2025R03647SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire du 6/02/2026

STANDARD SHARING SOFTWARE

Société anonyme

Au capital social de 10.000.000 de dinars

Immeuble 3S, Rue Abou Hamed El Ghazali - 1073 Montplaisir Tunis

IU : 0024489T

CNSS : 20028072

Le Conseil d'Administration de la Société STANDARD SHARING SOFTWARE SA convoque tous les actionnaires de la Société STANDARD SHARING SOFTWARE SA, à se réunir, en Assemblée Générale Ordinaire, le vendredi 06/02/2026 à onze (11) heures au siège de la société sus indiqué à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

a/ Lecture et approbation du rapport de gestion de l'exercice 2024 relatif au groupe 3S;

b/ Lecture du rapport des commissaires aux comptes des comptes consolidés de l'exercice 2024 du groupe 3S;

c/ Approbation des états financiers consolidés de l'exercice 2024 s'il y a lieu;

d/ Quitus aux administrateurs;

e/ Questions diverses;

f/ Pouvoirs à donner.

2025R03650SANB3

Convocation à l'assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires

Société du Lac des Activités de Loisirs

Société anonyme

Capital social : 913 005,138 dinars

Siège social : Club Nautique du Lac - Berges du Lac, 1053 Tunis

Identifiant fiscal : 1510506T/A/M/000

Le Conseil d'Administration de la Société du Lac des Activités de Loisirs a l'honneur de convoquer les actionnaires à l'Assemblée Générale Extraordinaire qui se tiendra le mardi 6 janvier 2026, à 10h30 (heure de Tunis), au siège de la Société Al Buhaira du Développement et d'Investissement, afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Approbation des modalités et des délais de convocation de l'Assemblée ainsi que de son ordre du jour.

2. Examen de la poursuite de l'activité de la Société.

3. Délégation de pouvoirs au Chargé de la Direction Générale pour accomplir les formalités légales.

2025R03652SANB3

Convocation à l'Assemblée Générale Ordinaire du 20 janvier 2026

Avis à tous les actionnaires

SOCIETE INTER EQUIPEMENT, SA

Au capital de 3 500 000 DT

Identifiant Unique : 0032962V

Registre de commerce : B130751996

Matricule Fiscal : 32962/V/A/M/000

Siège social : 62 Avenue de Carthage 1000 - Tunis

Les actionnaires de la société INTER EQUIPEMENT, sont convoqués à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le mardi 20 janvier 2026 à 09h00 du matin au showroom AURES aux Berges du Lac 1 Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Ratification des modes et délais de convocation de l'Assemblée Générale Ordinaire;

2. Lecture et approbation du rapport d'activité du Conseil d'Administration relatif aux états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2016 ;

3. Lecture du rapport général des commissaires aux comptes relatif aux états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2016 ;

4. Lecture du rapport spécial des commissaires aux comptes et approbation des conventions réglementées relatives à l'exercice clos le 31 décembre 2016;

5. Jetons de présence;

6. Examen et approbation des états financiers relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2016;

7. Affectation des résultats relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2016 ;

8. Quitus aux administrateurs relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2016 ;

9. Désignation d'un nouveau commissaire aux comptes ;

10. Pouvoirs pour formalités.

Les documents nécessaires à la réunion de l'Assemblée Générale sont mis à la disposition des actionnaires, au showroom AURES aux Berges du Lac 1 Tunis.

2025404354SANB3

Convocation à l'Assemblée Générale Extraordinaire du 20 janvier 2026

Avis à tous les actionnaires

SOCIETE INTER EQUIPEMENT, SA

Au capital de 3 500 000 DT

Identifiant Unique : 0032962V

Registre de commerce : B130751996

Matricule Fiscal : 32962/V/A/M/000

Siège social : 62 Avenue de Carthage 1000 - Tunis

Les actionnaires de la société INTER EQUIPEMENT, sont convoqués à l'Assemblée Générale Extraordinaire qui se tiendra le mardi 20 janvier 2026 à 11 h du matin au showroom AURES aux Berges du Lac 1 Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Ratification des modes et délais de convocation de l'Assemblée Générale Extraordinaire;

2. Décider la continuité de l'exploitation;

3. Pouvoirs pour formalités.

Les documents nécessaires à la réunion de l'Assemblée Générale sont mis à la disposition des actionnaires, au showroom AURES aux Berges du Lac 1 Tunis.

2025404355SANB3

Autres sociétés

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Exercice 2025

«La SOLIDARITE»

7 Rue de Pologne - Bab Saadoun - 1005 - Tunis

Le Conseil d'Administration de la Mutuelle de la santé «la Solidarité» convoque tous les Délégués représentant les Adhérents pour participer aux travaux de l'Assemblée Générale Ordinaire de l'exercice 2025 qui se tiendra le samedi 7 février 2026 à l'Hôtel «EL MOURADI» à Hammamet à partir de (15. 00 H) pour discuter l'ordre du jour suivant :

- Lecture des Rapports moraux et Financiers de l'exercice 2025

- Lecture du rapport de l'auditeur contractuel de l'exercice 2025

- Lecture du Rapport des commissaires aux comptes internes de l'exercice 2025

- Approbation des rapports moraux et financiers de l'exercice 2025

- Approbation du Rapport de l'auditeur contractuel de l'exercice 2025

- Approbation du Rapport des commissaires aux comptes internes de l'exercice 2025

- Quitus aux membres du conseil de l'exercice 2025

- Nomination d'un auditeur contractuel pour l'exercice des années 2026-2027- 2028

- Election partielle des membres du conseil

- Election des trois commissaires aux comptes internes de la mutuelle.

- Amendement du règlement intérieur

- Questions diverses.

- Candidatures : Les adhérents désireux présenter leurs candidatures au élection partielle des membres du conseil et aux commissaires aux comptes pour l'exercice 2026 doivent envoyer leurs candidatures au nom du Président de la Mutuelle de la Santé «La Solidarité» 7 rue de Pologne - Bab Saadoun 1005 - Tunis à partir du 20 janvier 2026 au 4 Février 2026 inclus.

2025R03632SODB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Exercice 2025

«La Fraternité»

11 Rue Monastir - Bab Saadoun - 1005 - Tunis

Le Conseil d'Administration de la Mutuelle des retraités «la Fraternité» convoque tous les Délégués représentant les Adhérents pour participer aux travaux de l'assemblée générale ordinaire de l'exercice 2025 qui se tiendra le samedi 24 Janvier 2026 à l'Hôtel «EL MOURADI» à Hammamet à partir de (15. 00 H) pour discuter l'ordre du jour suivant :

- Lecture des Rapports moraux et Financiers de l'exercice 2025

- Lecture du Rapport des commissaires aux comptes internes de l'exercice 2025

- Approbation des rapports moraux et financiers de l'exercice 2025

- Approbation du Rapport des commissaires aux comptes internes de l'exercice 2025

- Quitus aux membres du conseil de l'exercice 2025

- Election des membres du conseil

- Election des trois commissaires aux comptes internes de la mutuelle.

- Amendement du règlement intérieur

- Questions diverses.

Candidatures : Les adhérents désireux présenter leurs candidatures au élection des membres du conseil et aux Commissaires aux Comptes doivent envoyer leurs candidatures au nom du Président de la Mutuelle des retraités «La Fraternité» 11 rue de Monastir - Bab Saadoun 1005 - Tunis à partir du 8 janvier 2026 au 22 Janvier 2026 inclus.

2025R03633SODB3

DIVERS

Avis au public

Perte du titre de propriété

M. Dhaoui Ben Letaief Hallab, titulaire de CIN n°03550487, déclare la perte du titre de propriété n°37785/08, objet du titre foncier n°40336, situé Hassi Médenine, Délégation de Médenine Sud, Gouvernorat de Médenine, conformément à un certificat de perte délivré par le chef du poste de la Police nationale de Médenine Nord sous le n°1173, en date du 3/12/2025.

2025R03634DIVD2

Perte du titre de propriété

Mr Mabrouk Ben Ali Chniter, titulaire de CIN n°03406596, déclare la perte du titre de propriété n° 14924/08, enregistré le 23 août 2008, objet du titre foncier n°33359, situé à Boughrara, Délégation de Médenine Sud, Gouvernorat de Médenine,

conformément à un certificat de perte délivré par le chef du poste de la Garde nationale de Boughrara sous le n°2415 en date du 01/12/2025.

2025R03635DIVD2

Avis

Les Héritiers Khadija Boudabous déclarent qu'ils ont perdu le titre d'un terrain de 1009 m² situé à la route Tbolbi km 3.5 Sfax provenant par acte de Partage du 9/8/2004 enregistré le 28 et 30/10/2004 n°M078912 et M079288 par les deux notaires Mohsen Kammoun et Ahmed Ellouz.

Ils vont faire un autre qui remplace le premier, celui qui a une opposition la donnera à Mziou Lotfi 65 Souk El Attarine 3001 Sfax dans un délai de 30j.

2025X01711DIVD2

Déclaration de Perte

Mme. Rabaa bent Ibrahim ben Othman Hamri, titulaire de la carte d'identité nationale n°07119694 délivrée le 11/10/2022 déclare avoir perdu son titre de propriété N°13546/170859 à Tunis.

Ceci est conforme au certificat de perte n°707 reçu du poste de police cité Al-Nour Al-Wardiya, Tunis.

Cet article a été publié au journal Le Quotidien du 24 décembre 2025.

2025404324DIVD2

Rectificatifs

Rectification

Annonce N°2025404281FCCC3 publiée au JORT n°170 du 19/12/2025.

Lire : Jaser Sebii

Au lieu : Yasser Sebii.

2025404368RECZ9